

MIRECOURT, le 27 janvier 2020
Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la
MAIRIE

LUNDI 3 FEVRIER 2020 à 18 HEURES 15

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Décisions municipales
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Comptes administratifs et comptes de gestion
- Reprise des résultats
- Rapport d'orientations budgétaires
- Aménagement de la place des Halles
- Implantation d'un stockage d'énergie
- Subvention exceptionnelle à l'Effort Basket Mirecourt
- Procédure de référé
- Acquisition auprès de l'EPFL
- Acquisition foncière Place des Halles
- Attribution de compensation définitive année 2019
- SMIC des Vosges
- Décision modificative n° 5
- Remboursement aire de camping-car
- Recensement 2020 de la population
- Modification du tableau des emplois
- Suppression de la régie de recettes de l'ALSH
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, BARBIER, MOINE, DIEZ,
SIMON, CLEMENT, BAILLY, VOIRIOT, MARTZ,
MM SEJOURNE, RUGA, MARA, MALLERET, SERDET, EVROT, DAVAL,
MICHEL, BLONDELLE, JAMIS, CITOYEN

Absents : M. BENABID

Absent excusé : /

Absents ayant donné pouvoir : M. LAIBE à M. RUGA, Mme PREAUT à Mme
VIDAL, M. FERRY à Mme BABOUHOT, Mme WALTER à Mme CHIARAVALLI,
Mme HUMBERT à M. MARA, M. FY à M. JAMIS

Secrétaire de séance : Mme MOINE

--ooOoo—

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire
un secrétaire de séance. Madame Marie-odile MOINE, Conseillère Municipael,
est déclarée installée dans ses fonctions.

Monsieur le Maire informe les membres présents de modification apportée à l'ordre du jour :

- Retrait d'un point
 - Décision modificative n° 5 (sans objet)

La modification proposée est adoptée à l'unanimité

--ooOoo--

01/01

Objet : Décisions municipales - information

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 :

- n° 2019-018: Autorisation d'encaissement de recettes - Remboursement de 50 exemplaires livrets dédiés à Mirecourt en dépôt vente à l'Office de Tourisme
- n° 2019-019 : remboursement des frais engagés lors de la réalisation de travaux par les services techniques au 1^{er} janvier 2020
- n° 2019 - 020 : Concession du domaine public communal pour l'année 2020
- n° 2019-021 : Tarifs location de l'Espace Flambeau au 1^{er} janvier 2020
- n° 2019-022 : Tarifs de location d'appartements appartenant à la Ville au 1^{er} janvier 2020
- n° 2019-023 : Droits de place pour l'occupation du domaine public au 1^{er} janvier 2020
- n° 2019-024 : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public 2020 pour trottoirs et stationnement
- n° 2019-025 : Tarifs de location de vergers pour l'année 2020

Le Conseil Municipal,

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

01/02

Objet : renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - Information

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2017 :

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :

- Madame TOURET Valérie, pour un bien cadastré AR 12, sis 188 rue Julie Lorrain, au prix de 186 000,00 €
- Monsieur et Madame MOUGEL Daniel, pour un bien cadastré AM 314, sis 24 rue Général Leclerc, au prix de 65 000,00 €
- Consorts GRANDJEAN, pour un bien cadastré AM 263, sis 6 bis rue Sainte-Cécile, au prix de 23 000,00 €
- SCI R.M.D., pour un bien cadastré AE 505 et 507, sis 5 rue Sainte-Cécile, au prix de 85 000,00 €
- Monsieur MAZEAU Daniel, pour un bien cadastré AM 319, sis 28 rue du Général Leclerc, au prix de 25 000,00 €
- Consorts GILLET, pour un bien cadastré AD 57, sis 7 avenue Maréchal Foch, au prix de 137 000,00 €

- Monsieur et Madame KREBS, pour un bien cadastré AK 75, sis 7 rue Canon, au prix de 25 000,00 €
- SCI DEHAL, pour un bien cadastré AM 277, sis 17 Rue Chanzy, au prix de 154 000,00 €
- CPAM VOSGES, pour un bien cadastré AE 288 et 289, sis 2 Rue Laberte et Magnié, au prix de 97 000,00 €
- Monsieur et Madame REMY Jacques, pour un bien cadastré AL 167, sis 11 Rue Faubourg Saint Vincent, au prix de 10 000,00 €
- SCI DEHAL, pour un bien cadastré AM 277, sis 17 Rue Chanzy, au prix de 154 000,00 €
- Consorts RUER, pour un bien cadastré AB 85 et 253, 178 Rue Lefèvre, au prix de 44 000,00 €
- MOUSS SARL, pour un bien cadastré AM 606 et 519, 3 B Rue Georges Clémenceau

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif Ville de l'exercice 2019.

01/03

Après présentation du compte administratif Ville 2019, le débat est ouvert.
Le débat est clos.

Objet : Compte administratif Ville 2019

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yves SEJOURNE, Maire quitte la séance avant le vote.

Madame Danièle CHIARAVALLI, propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif ville 2019, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	2 293 615.71 €	1 636 094.92 €	- 657 520.79 €
FONCTIONNEMENT	5 371 466.00 €	7 353 392.62 €	1 981 926.62 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2019.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

SECTION	Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES
INVESTISSEMENT	1 015 208.93€	890 740.63 €

Réception Sous-Préfecture
Le 19 février 2020

3°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

01/04

Objet : Compte de gestion Ville 2019

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif ville 2019,

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

décide d'accepter le compte de gestion de la ville 2019 du Receveur conforme au compte administratif ville 2019.

--ooOoo--

01/05

Objet : Affectation des résultats 2019 - budget Ville de Mirecourt 2020

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

Monsieur Yves SEJOURNE, Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de reprendre les résultats constatés à la clôture des comptes administratifs 2019 au sein du budget primitif 2020 de la Ville de Mirecourt.

Les résultats de clôture 2019 sont :

- Excédent de fonctionnement : 1 981 926.62 €
- Déficit d'investissement : 657 520.79 €

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2020 sont :

- Dépenses : 1 015 208.93 €
- Recettes : 890 740.63 €

Après reprise des restés à réaliser, le besoin d'investissement (compte 1068) est de 781 989.09 €.

- Les résultats à reprendre au budget primitif 2020 de la ville sont :
 - Section investissement dépense-compte 001 : 657 520.79 €
 - Section investissement recette-compte 1068 : 781 989.09 €
- Section de fonctionnement recette-compte 002 : 1 199 937.53 €

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

01/06

Objet : Rapport d'orientations budgétaires

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les villes de 3.500 habitants et plus,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de M. Yves Séjourné et sur sa proposition,

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

prend acte, pour le budget Ville, du rapport d'orientations budgétaires.

--ooOoo--

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'état général de la voirie en cœur de ville est très dégradé et donne une mauvaise image de la ville de Mirecourt.

**Départ de Mme MARTZ
01/07**

Objet : Aménagement de la Place
des Halles

Il rappelle que la commune a engagé une réflexion sur la rénovation de la place des Halles et de la rue Frairain. Dans ce cadre, une large concertation a été menée auprès des différents acteurs (élus, commerçants, riverains, population et monde associatif) durant l'année 2015, ce qui a permis de bâtir et de formaliser des orientations d'aménagement.

Il indique en outre que cette réflexion est née d'une approche qualitative qui reprend l'ensemble du patrimoine de la commune, la trame urbaine et paysagère, une approche fonctionnelle (usage du site, offre de stationnement, mobilité douce et approche routière) et l'amélioration du cadre de vie via la mise en valeur des atouts de la commune.

Le montant prévisionnel des travaux est fixé à 1.200.000 € HT.

Monsieur le Maire souhaite donc solliciter l'Etat au titre de la DETR et du contrat de ruralité, la Région Grand Est et le Conseil Départemental.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR et du contrat de ruralité, la Région Grand Est pour son opération « Bourg Structurant en Millieu Rural » et le Conseil Départemental pour obtenir les subventions spécifiques et afférentes à ces dossiers.

--ooOoo--

01/08

Objet : Implantation d'une unité de
stockage d'énergie

La société NW Joules, 20 Avenue Rapp, 75007 Paris propose l'implantation sur une parcelle communale d'une unité de stockage d'énergie à proximité du poste de distribution électrique sis rue Gambetta. La localisation précise de ces containers est en cours de négociation avec cette dernière. Ces containers abritent une batterie pouvant venir en aide au réseau électrique en cas de besoin. Avec les énergies renouvelables,

la production est moins constante, il faut donc trouver un moyen de stocker l'électricité pour la redistribuer ensuite. C'est le défi technologique relevé par la "Boxe". Elle est composée de nombreuses batteries au lithium destinées à secourir le réseau électrique en cas de gros pics de consommation.

Il convient toutefois d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail afférent à cette implantation qui se ferait sur la parcelle AX 23.

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

--ooOoo--

01/09

Objet : Subvention exceptionnelle
à l'Effort Basket Mirecourt

M. le Maire expose à l'assemblée les difficultés actuelles de l'Effort Basket Mirecourt dues à des raisons conjoncturelles (baisse du sponsoring, difficultés de financement d'un contrat aidé,...)

Au regard de cette situation qu'il souhaite passagère, M. le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7.000 € au bénéfice de l'Effort Basket Mirecourt.

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7.000 € à l'Effort Basket Mirecourt.

--ooOoo--

01/10

Objet : Procédure de référé

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les démarches entreprises pour résorber le point noir que constitue l'ancienne boulangerie HOCQUET 51, rue du Général Leclerc, au centre ville. Celle-ci est la propriété de M. Iurie MARCHITAN demeurant à Coignières (78310).

- Arrêté municipal de péril ordinaire n° 2019-15 en date du 22 février 2019.
- Visite et compte-rendu de l'expert judiciaire requis par la Ville de Mirecourt, M. CAUSIN, le 17 avril 2019.
- Procès verbal d'état d'abandon manifeste en date du 4 juillet 2019 (publié dans le quotidien Vosges-Matin en date du 9 juillet 2019 et sur site).
- Rendez-vous le 3 décembre 2019 entre un émissaire du propriétaire, M. Igor BORDEI et les services de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Relance du propriétaire ce 15 janvier 2020 par courrier en AR avec date butoir au 1^{er} février 2020.

Il est proposé au conseil municipal d'ester en justice à travers une procédure de référé, le propriétaire ne mettant pas en œuvre les travaux demandés par l'expert judiciaire.

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

autorise Monsieur le Maire à poursuivre la procédure en référé pour immeuble en état d'abandon manifeste.

01/11

Objet : Acquisition par l'EPFL

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Ville de Mirecourt, dans le cadre de la résorption de la future friche industrielle de la Coopérative Agricole Lorraine, a l'intention de déposer un dossier d'acquisition de l'emprise sise 263, rue du Docteur Grosjean auprès des services de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine. Le bien est situé en zone UEb du PLU (parcelles AE 214, 215, 217, 246, 247 et 252 pour 10.905 m²) et France-Domains a estimé l'ensemble à une valeur arrondie de 200.000 €.

Le propriétaire, la SCA Coopérative Agricole Lorraine à Laxou, envisage de déménager en dehors de l'enveloppe urbaine. La commune souhaiterait, une fois la friche résorbée, voir naître à cet endroit un éco-quartier.

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

donne son accord pour déposer un dossier auprès de l'EPFL

--ooOoo--

01/12

Objet : Acquisition foncière Place
des Halles

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Ville de Mirecourt, dans le cadre de la réhabilitation de la place des Halles, souhaite acquérir une première emprise de 56 m² sur le Département des Vosges et une seconde de 32 m² sur la copropriété voisine pour des raisons de sécurité.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

donne son accord pour que la Ville de Mirecourt sollicite le syndicat de copropriétaires de l'immeuble sis 67 rue Frairain ainsi que le Conseil Départemental des Vosges.

--ooOoo--

01/13

Objet : Attribution de la
compensation définitive de la
commune pour l'année 2019

Monsieur le Maire communique au conseil municipal la délibération de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain en date du 10 décembre 2019.

Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation définitive de la commune pour l'année 2019.

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC) adopté à l'unanimité le 3 juillet 2019 et notifié le 4 juillet 2019 à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes.

Considérant que le rapport de la CLETC a été validé par plus des 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population.

Vu la délibération adoptée à l'unanimité en date du 18 décembre 2018 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain qui fixe les attributions de compensations définitives pour l'année 2019 ;

Conformément à l'article 1609 nonies C V 1°bis du CGI, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par

délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

accepte le montant définitif de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2019 de la commune, à savoir :

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

- attribution de compensation de fonctionnement : - 817 744,77 €
- attribution de compensation d'investissement versée par la commune au titre du THD Losange : + 21 771,74 €

--ooOoo--

01/14

Objet : Adhésion au SMIC des Vosges

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion le syndicat Mixte PETR du Pays de la Déodatie et la commune de Baudricourt, et le Syndicat intercommunal du secteur de Dompain.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

Le Conseil Municipal
Se prononce pour l'adhésion de la collectivité précitée

--ooOoo--

01/15

Objet : Remboursement aire de camping-car

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer pour rembourser un usager de l'aire de camping-car, Monsieur Jean-Pierre RABOUINT, demeurant 21 rue des 4 Vents à 49700 DOUE LA FONTAINE.

A la suite d'un dysfonctionnement de la borne automatique survenu le 4 décembre dernier, ce dernier a réglé de manière indue 12 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

donne son accord pour ce remboursement de 12 € à l'adresse de Monsieur Jean-Pierre RABOUINT.

--ooOoo--

01/16

Objet : Recensement 2020 de la population

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu dans notre commune du 16 janvier au 15 février 2020 et qu'il y aura lieu de procéder à la désignation d'un coordonnateur communal, au recrutement d'agents recenseurs et de fixer la rémunération des agents recenseurs.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

- autorise le maire à désigner un coordonnateur communal et un coordonnateur adjoint,
- autorise le maire à recruter 13 agents recenseurs
- fixe comme suit la rémunération des agents recenseurs :
 - séance de formation : 30 €
 - tournée de collecte : 200 €
 - feuille de logement : 1 €
 - bulletin individuel : 0,80 €

--ooOoo--

01/17

Objet : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent a réussi le concours d'adjoint d'animation principal 2ème classe.

En conséquence, il conviendrait de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Adjoint d'animation à temps non complet : - 1
- adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non complet : + 1

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de son Maire,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

- décide de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1^{er} mars 2020

--ooOoo--

01/18

Objet : Suppression de la régie de recettes créée pour le fonctionnement de l'A.L.S.H.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 30 avril 2007, le Conseil Municipal avait décidé de créer une régie de recettes pour l'encaissement des inscriptions des enfants à l'A.L.S.H.

Compte tenu du transfert de gestion de l'A.L.S.H. à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges, il convient de supprimer cette régie.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de son Maire,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

- décide de supprimer la régie de recettes créée pour l'encaissement des inscriptions des enfants à l'A.L.S.H.
- fixe la date d'effet au 1^{er} janvier 2020

--ooOoo--

01/19

Objet : Demande de subvention

Monsieur le Maire donne la parole à M. Roland RUGA, Adjoint aux Travaux, à propos des investissements de l'année 2020.

Dans le cadre de ces derniers, la ville envisage de reprendre trois voiries appartenant au domaine public de la ville : rue du Lieutenant Mulot (140 k€), parking du cimetière (100 k€) et voirie Antoine Letté. (50 k€). Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR, et du Conseil Départemental des Vosges.

Le Conseil Municipal
Après en avoir débattu,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de d'Etat pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 40% dans le cadre de la DETR, du Département des Vosges (18%) et de la Région Grand Est.

--ooOoo--

01/20

M. le Maire donne la parole à M. Roland RUGA, Adjoint aux Travaux, à propos des investissements de l'année 2020.

Objet : Demande de subvention
Maison du Stade

Dans le cadre de ces derniers, la ville envisage de transformer la maison du stade au bénéfice de deux clubs, l'AVEC-Mirecourt (athlétisme) et l'Union Sportive Mirecourt-Hymont (football). Coût prévisionnel : 164 k€. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR, de la Région Grand Est et du Conseil Départemental des Vosges. A noter que les deux clubs se partageront une salle de musculation qui servira aux athlètes des deux entités.

Le Conseil Municipal
Après en avoir débattu,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Réception Sous-Préfecture
Le 17 février 2020

autorise M. le Maire à solliciter les services de d'Etat pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 40% dans le cadre de la DETR, du Département des Vosges (18%) et de la Région Grand Est.

--ooOoo--

N° 1 à 20

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

BARBIER MOINE DIEZ

SIMON CLEMENT BAILLY

VOIRIOT MARTZ

MM SEJOURNE RUGA MARA

MALLERET SERDET EVROT

DAVAL MICHEL BLONDELLE

JAMIS CITOYEN